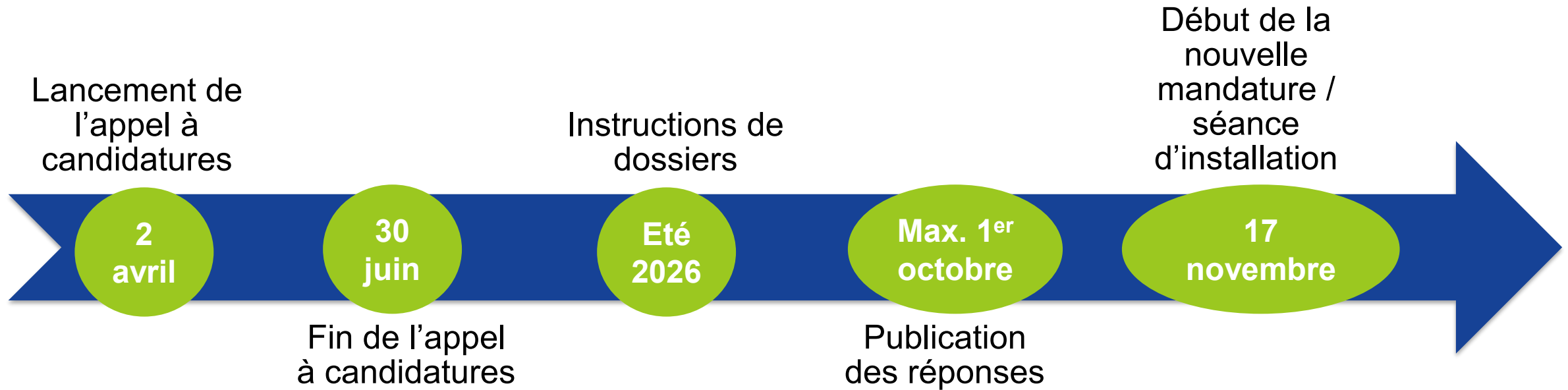


Webinaire de présentation du renouvellement de la CRSA

COLLEGE 2 – REPRESENTANTS DES USAGERS

Rétroplanning



Rappel de la composition du collège 2 de la CRSA

Article D1432-28 du Code la santé publique :

- a) Neuf représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 pour les régions comprenant de neuf à treize départements et huit représentants pour les autres régions, désignés à l'issue d'un **appel à candidature** organisé dans des conditions fixées par le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- b) Cinq représentants des associations de retraités et personnes âgées pour les régions comprenant de neuf à treize départements et quatre représentants pour les autres régions, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé sur **proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie** mentionnés à l'article L. 149-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- c) Cinq représentants des associations des personnes handicapées pour les régions comprenant de neuf à treize départements et quatre représentants pour les autres régions, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé sur **proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie** mentionnés à l'article L. 149-1 du code de l'action sociale et des familles ;



Il n'est pas obligatoire d'être représentant des usagers pour être membre de la CRSA.



Être membre d'une association agréée en santé

Composition actuelle du collège 2

Partie appels à candidatures

▪ **Huit représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :**

Titulaires	Suppléants
Christine BAISSIN Responsable de la région Centre-Val de Loire AIDES	Catherine AUMOND Présidente régionale Centre-Val de Loire AIDES
Jeanne BUARD Déléguée AFSEP	Hubert JOUOT Membre de l'URAF
Jean-Claude BOURQUIN Président UFC Que Choisir	Martine BRODARD Représentante des usagers UFC Que Choisir
Elisabeth DEMEULEMEESTER URAF Centre-Val de Loire	Solange VANIER Présidente de l'Udaf de Loir-et-Cher URAF
Gérard CHABERT Représentant du Conseil APF 37	Pascal MORANDI Délégué National Région Centre-Val de Loire Vie Libre
Dominique BEAUCHAMP Présidente Touraine France Alzheimer	En attente de désignation
En attente de désignation	Sylvie PELLETIER Vice-présidente Fédération Familles Rurales d'Eure-et-Loir
Jean-Marie AUROUZE Délégué régional Centre-Val de Loire UNAFAM	Véronique VAN HULLEBUS Administratrice Fédération des Aveugles et des Amblyopes Val de Loire

Composition actuelle du collège 2

- Quatre représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
28 Michèle TROUTOT Générations Mouvement/ Les aînés ruraux	18 En attente de désignation
36 Marie-Madeleine LANGLOIS-JOUAN Union des retraités de la CFDT 36	41 Marc PALLUAUD CDCA 41
37 Jocelyne ROUSSEaux Union Territoriale des Retraités CFDT 37	41 Patrick SORAIS Président de Sport Santé du Pays Chinonais
45 Pascal ADAM Syndicat UNSA Retraités	45 En attente de désignation

Partie CDCA (Personnes âgées)

2 représentants pour le 45 et 37

Composition actuelle du collège 2

- Quatre représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :

Partie CDCA (Personnes en situation de handicap)

2 représentants pour le 45 et 37

Titulaires	Suppléants
28 Nicolas BORNE APEDAEL 28	18 En attente de désignation
36 Denise ROSA-ARSENE Déléguée-adjointe UNAFAM 36	41 Emmanuelle RENSON – RAVELOSON Directrice du service régional de l'AFM Téléthon
37 Jacques BIRINGER CDCA 37	37 En attente de désignation
45 Marc GERBEAUX Sésame Autisme 45	45 Anaïs ROBIN Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (ADAPEI)

Méthode de désignation

Appel à candidatures

Pour être candidat dans la section « huit représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du CSP » :

- ✓ Il faut être membre d'une association agréée en santé,
 - ✓ Il faut se manifester auprès de son association agréée pour qu'elle puisse déposer votre candidature,
 - ✓ Le Président de l'association (ou son représentant) doit déposer la candidature de son ou ses membre(s) sur Mes démarches numériques entre le 2 avril et le 30 juin,
 - ✓ La DG ARS acceptera (ou non) les candidatures,
- **Un guide de la démarche numérique vous sera communiqué**

Méthode de désignation

Saisine des CDCA

Pour être candidat dans les sections « représentants des associations de personnes handicapées » et « représentants des associations de personnes âgées » :

- ✓ Il faut être membre d'un CDCA,
- ✓ Il faut proposer sa candidature à son CDCA pour qu'il en soit informé,
- ✓ Le CDCA doit adresser votre candidature lors de la **saisine** de l'ARS = un mail avec signature électronique sera envoyé le 2 avril aux 6 CDCA avec un retour des Présidents de CDCA attendu avant le 30 juin,
- ✓ La DG ARS acceptera (ou non) les propositions des CDCA,

Méthode de désignation pour aller en commissions

CP, CSOS, CSMS, CSP et CSDU

- Pour aller en commissions, vous devrez présenter votre candidature le 17 novembre lors de la séance d'installation,
- Le collège 2 sera isolé dans une salle à huit clos pour décider, entre vous, des représentants qui iront dans chaque commission,
- Le président et le vice-président de chaque commission seront élus lors de la séance d'installation de chaque commission.

Seuls les titulaires pourront proposer leur candidature. Les suppléants suivront automatiquement leurs titulaires.

Méthode de désignation pour aller en commissions

Nombre de places

Commission permanente = 2 places de titulaire

CS offre de soins = 2 places de titulaire pour les associations agréées + 1 place de titulaire représentant CDCA PA + 1 place de titulaire représentant CDCA PH

CS médico-sociale = 2 places de titulaire pour les associations agréées + 2 places de titulaire représentant CDCA PA + 2 places de titulaire représentant CDCA PH

CS prévention = 4 places de titulaire pour les associations agréées + 1 place de titulaire représentant CDCA PA + 1 place de titulaire représentant CDCA PH

CS droits des usagers = 3 places de titulaire pour les associations agréées + 2 places de titulaire représentant CDCA PA + 2 places de titulaire représentant CDCA PH



Merci de votre attention

Des questions ?

Lucie Ruggirello

lucie.ruggirello@ars.sante.fr

Mandat CRSA, un enjeu régional de santé

**ACCOMPAGNEMENT
FRANCE ASSOS SANTÉ CVL**



FRANCE ASSOS SANTÉ EN BREF

FRANCE ASSOS SANTÉ

AU NATIONAL



1 UNION NATIONALE

1 PERSONNE MORALE

97 ASSOCIATIONS AGRÉÉES
D'USAGERS DU SYSTÈME DE
SANTÉ

18 DÉLÉGATIONS RÉGIONALES
EN METROPOLE & OUTRE-MER

ASSOCIATIONS MEMBRES DU RÉSEAU

EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

The collage features the following logos and names:

- AIDES** (Association Française des Aïeuls)
- AFC** (LES ASSOCIATIONS FAMILIALES CATHOLIQUES)
- France Assos Santé** (La voix des usagers)
- TRANSJEUPEPTE**
- Addictions alcool**
- Vie libre**
- Udaf Cher**
- AFVD** (Association Française des Usagers de la Santé)
- FRANCE ALZHEIMER** (Association Française des Malades d'Alzheimer)
- AFDOC** (Association Française des Malades d'ophtalmie Cardio-vasculaire)
- Udaf Centre-Val de Loire**
- UNIS POUR LES FAMILLES**
- Association française des hémophiles**
- Udaf Loiret**
- sos hépatites**
- UNIS POUR LES FAMILLES**
- APF France handicap**
- Udaf Eure-et-Loir**
- UNIS POUR LES FAMILLES**
- CLCV** (Commissariat Régional de la Loire-Val de Loire)
- AFPric** (Association Française des Personnes en Situation de Handicap)
- ASSOCIATION POUR LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ**
- AFMTELETHON** (INNOVER POUR GUERIR)
- Association Française des Sclérodémiques de France**
- ASSOCIATION FRANÇAISE arsep** (Association Française des Malades de la Sclérose en Plaques)
- association le livre**
- Udaf Indre**
- UNIS POUR LES FAMILLES**
- JALMALV** (JUSQU'À LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE)
- vandar**
- Familiales rurales** (Vivre mieux !)
- UNIS POUR LES FAMILLES**
- LA LIGUE CONTRE LE CANCER**
- UNAFAM** (Centre Val de Loire)
- FRANCE REIN** (RENAU LOUISIANE EN ACTION)
- JALMALV ALAVI 36** (JUSQU'À LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE)
- Unapei**
- SONDYL'ASSO**
- JALMALV** (JUSQU'À LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE)
- afl** (Association Française Ligues)
- PETITS FRÈRES DES PAUVRES** (Né de l'établissement des non-alignés)
- FRANCE PARKINSON**
- Udaf Indre**
- UNIS POUR LES FAMILLES**
- VMEH** (Vieilles Malades de l'Europe)

LES DATES CLÉS



ORDONNANCES JUPPÉ

Elles généralisent la représentation des usagers au sein des CA de chaque établissement public de santé, où sont aussi créées des commissions de conciliation

2002

LOI DE SANTÉ PUBLIQUE

Elle permet l'évaluation des conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des personnes malades et des usagers du système de santé

2009

LOI de MODERNISATION DU SYSTEME de SANTÉ

Article 1: Création de France Assos Santé (UNAASS)
Valorisation de l'expérience patient dans les démarches d'amélioration de la qualité.
Renforcer la place des RU dans les soins primaires.

Ma
Santé
2022

1996

LOI KOUCHNER

Elle inclut des représentants des usagers dans la composition de la conférence nationale de santé pour organiser des débats publics.

2004

LOI HPST (Hôpital Patients Santé Territoire)

Elle positionne les représentants des usagers comme membres des conseils de surveillance des hôpitaux et des Agences Régionales de Santé.

2016

- Lutte contre les déserts médicaux
- Meilleure orientation des patients
- Développement du numérique en santé
- Réforme du financement
- Développer la RU dans le médico social

LES MISSIONS

INFORMER

- Le grand public et les usagers du système de santé
- Les Représentants des Usagers (RU) dans toutes les instances

FORMER

- Les Représentants des Usagers (RU) et les acteurs associatifs

PLAIDER

- Recueillir des avis
- Emettre des avis

ANIMER

- Le réseau des Associations adhérentes

REPRÉSENTER

- Les usagers
- Dans toutes les instances

AGIR EN JUSTICE

- Dans la défense des droits





L'ACCOMPAGNEMENT 2026

FRANCE ASSOS SANTÉ CENTRE-VAL DE LOIRE

ouvert aux membres du réseau France Assos Santé CVL

ACCOMPAGNEMENT DES RU EN CVL

Permanences téléphoniques

3ème MERCREDI 15H-17H

**OBJECTIF : accompagner dans le parcours
de formation**

DATES S1-2026

- 18 FEVRIER
- 18 MARS
- 15 AVRIL
- MAI A CONFIRMER
- 17 JUIN

Tél : 07.56.34.10.17



Mise en relation avec RU expérimentés

A distance ou en présentiel

**OBJECTIF : accompagner les RU
nouvellement nommés**



RU expérimentés :
RU membres ou ex-membres de l'instance,
faisant partie d'une association du réseau
et ayant accepté d'accompagner les RU
nommés en CRSA / CTS.

LES PERSPECTIVES



EN 2026



ouvert aux membres du réseau France Assos Santé CVL



FORMATIONS DEDIEES



RU en Conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA)

“ Je suis représentant(e) des usagers en CRSA (Conférence régionale de santé et de l'autonomie). Comment remplir au mieux ma mission pour que les usagers aient leur mot à dire ? Comment construire nos avis sur les politiques et programmes proposés en région, et veiller à leur mise en œuvre ? Comment collaborer avec les autres représentant(e)s des usagers en faveur des usagers... ”



RU en Conseil territorial de santé (CTS)

“ Je suis représentant(e) des usagers en Conseil territorial de santé. Comment remplir au mieux ma mission pour que les usagers aient leur mot à dire dans ce qui les concerne ? Comment construire nos avis sur les politiques et programmes proposés au sein des territoires, et veiller à leur mise en œuvre ? ”



Vérifier pré-requis



La voix des usagers

Centre-Val de Loire

RESSOURCES POUR RU EN CRSA / EN CTS

91 FICHES PRATIQUES

2025
Santé Info Droits PRATIQUE
A.1
DROITS DES MALADES

—DROITS DES MALADES DANS LEUR RECOURS—
AU SYSTÈME DE SANTÉ

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Ces droits sont ceux qui régissent les relations des usagers du système de soins avec les professionnels et les établissements de santé. Parfois, méconnus, ces droits ont été pour la plupart consacrés par la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité des soins, plus couramment appelé Loi Roudot, du nom du Ministre de la Santé qui a mené ce ambitieux projet législatif.

Cette présente fiche a vocation à être une vision globale de dispositifs juridiques qui protègent l'usager dans son recours au système de santé. Elle rassemble par le biais d'un tableau le respect des droits avec leur définition, les textes qui lui sont applicables et un renvoi vers la documentation utile pour chacun d'entre eux et notamment les fiches Santé Info Droits pratiques dédiées, afin de permettre aux usagers de les exercer plus efficacement.

SITES INTERNET NATIONAL ET RÉGIONAL

France Assos Santé
PRÉSENTATION | RÉSEAU | DOCUMENTATION | PRÉVENTION EN ACTIONS | 66 MILLIONS D'USAGERS | ESPACE PRESSE | EXTRANET

Loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) 2026 : quels changements pour les usagers ?

La loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2026 a été promulguée : retour sur ce qui change ou non pour les usagers.

— EN SAVOIR PLUS

LA LIGNE Santé Info Droits

France Assos Santé
La voix des usagers
Centre-Val de Loire

PRÉSENTATION | EQUIPES | ASSOCIATIONS | ACTUALITÉS | AGENDA

Région

Centre-Val de Loire

NOS ACTUALITÉS RÉGIONALES

Lettre d'info 2026

RETOUR SUR LE SITE DE FRANCE ASSOS SANTÉ

FACILES À LIRE ET À COMPRENDRE

Nouveau !

Droits en santé : 4 clips FALC à partager !

Connaitre ses droits, c'est la clé !

J'apprends et j'utilise mes droits à la santé

Les droits des patients à la portée de tous : 4 clips FALC à partager

Connaitre ses droits, c'est la clé pour être acteur de sa santé. Pourtant, de nombreux patients les ignorent encore. C'est pourquoi 4 délégations de France Assos Santé lance quatre clips en FALC (Facile à Lire et à Comprendre) pour permettre à tous le...

France Assos Santé /



BOÎTE À OUTILS



<http://extranet.france-assos-sante.org>

Inscription recommandée pour tous les membres associatifs du réseau

RDV le 18 mars pour en savoir plus, ouvert à tout membre associatif du réseau



Composition de l'instance, fréquence réunions, rôle des RU

INSTANCES	FRÉQUENCE RÉUNIONS	COMPOSITION/RU	RÔLE DU RU
Assemblée plénière	3 fois/an	RU de tous les collèges.	
Bureau CRSA	1 fois/trimestre et à la demande d'un de ses membres	<ul style="list-style-type: none"> Président de la CRSA. 4 vice-présidents. (Présidents des commissions spécialisées). 	
Commission permanente	1 fois/mois	<ul style="list-style-type: none"> Présidents des commissions spécialisées. Au plus, 15 membres issus des collèges mentionnés à l'article D. 1432-28, dont au moins 2 membres des associations représentant les usagers des établissements et services médico-sociaux ou les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant les personnes âgées et handicapées. 	<ul style="list-style-type: none"> Amener le recueil de la parole/participer personnellement/droits des usagers. Apporter la parole des usagers sans oublier les usagers à domicile.
CSOS	1 fois/mois	<ul style="list-style-type: none"> 2 représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1. 1 représentant des associations de retraités et personnes âgées. 1 représentant des associations des personnes handicapées. 	<ul style="list-style-type: none"> Apporter la parole et les besoins en santé de tous les usagers sur tous les territoires pour leur prise en compte effective.
CSP	6 fois/an	<ul style="list-style-type: none"> 4 représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1. 1 représentant des associations de retraités et personnes âgées. 1 représentant des associations des personnes handicapées. 1 représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité. 1 représentant des associations de protection de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> Participer effectivement à l'argumentation en vue de la définition des priorités.
CSMS	3 fois/an	<ul style="list-style-type: none"> 2 représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 et œuvrant dans le domaine sanitaire. 2 représentants des associations de retraités et personnes âgées. 2 représentants des associations des personnes handicapées, dont une association intervenant dans le champ de l'enfance handicapée. 	<ul style="list-style-type: none"> Affirmer sa position de représentation des usagers sur les avis proposés.
CSDU	4 fois/an	6 représentants issus du collège 2 à parité entre les membres relevant des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 ; ceux des associations de retraités et personnes âgées ; ceux des associations des personnes handicapées.	



Représentant des usagers (RU) en Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) ou en Conseil territorial de santé (CTS), vous avez besoin d'avoir une vision globale de la santé dans votre région (la population, sa situation sanitaire, ses besoins en santé, l'offre de soins et de prise en charge médico-sociale). Vous êtes aussi amené à travailler avec différentes personnes, instances et structures pour remplir efficacement votre mandat de RU en CRSA/CTS. Nous vous proposons une fiche de synthèse des données et des personnes qu'il est recommandé de connaître.

Il est possible, et même vivement conseillé, de remplir cette fiche à plusieurs.

LA POPULATION DE MA RÉGION/MON TERRITOIRE :	Au niveau national
Nombre d'habitants	66 991 000 au 01/01/2017
Âge moyen de la population de la région	41,2 ans
- de 20 ans	16 411 000
+ de 60 ans	23 023 000
Revenu moyen par foyer	36 300 €/an (données 2015)
Taux de chômage	9,6 % (1 ^{er} trimestre 2017)

LA SITUATION SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIALE (se référer à l'Observatoire régional de santé - ORS)

Principales pathologies (obésité, cancer, diabète, alcoolisme, maladies cardiovasculaires, ...)	
Espérance de vie des hommes et femmes (en France en 2015 : 85,1 ans pour une femme, 79 ans pour un homme)	
Principales causes de décès prématurés (chez les hommes avant 65 ans, notamment)	
Taux de mortalité infantile (en France : 3,8 ‰ en 2016)	
Taux de mortalité général (en France : 8,1 ‰ en août 2017)	



MERCI



CENTRE-VALDELOIRE@FRANCE-ASSOS-SANTE.ORG



02 38 80 88 92



<https://centre-valdeloire.france-assos-sante.org/>